**CONDITIONS TARIFAIRES DU TENNIS CLUB DE SEVRES**

**COTISATIONS**

Les cotisations sont dues au plus tard le 1er septembre de l’année sportive.

**1. Réductions étudiant, chômeur, retraité**

Ces réductions sont accordées sur présentation d’un justificatif valide pour l’année sportive en cours. La réduction étudiante est accordée aux adhérents de moins de 27 ans au 1er septembre sur présentation d’une carte d’étudiant.

**2. Réductions familiales**

Sont admis les conjoints et les enfants de moins de 18 ans. Les réductions s’appliquent sur les cotisations (hors licence) les moins onéreuses.

* Deuxième cotisation (conjoint ou enfant) : 10 % sur la deuxième cotisation
* Troisième cotisation et suivantes (enfant uniquement) : 30 % de réduction sur ces cotisations

**3. Réductions deuxième série**

Réduction de 50 % pour les joueurs ou joueuses classés en deuxième série au 1 septembre.

**4.Adhésion en cours d’année**

Les cotisations courts extérieurs sont dues en totalité quelle que soit la date d’adhésion. Les cotisations courts intérieurs bénéficient d’une réduction de 40 % pour une adhésion à partir du 1er février.

**ENSEIGNEMENT**

Toute personne prenant des cours doit être adhérent du club et payer la cotisation minimum correspondant à sa formation, précisée dans le tarif décrit sur le site du club.

1. **Acompte enseignement**

Le versement d’un acompte est obligatoire pour pouvoir se préinscrire à un enseignement. L’acompte est payable par carte bancaire sur le site internet du club où au club-house. Le montant est de 30 % de la formule demandée.

L’acompte reste acquis au club en cas de désistement. Par exception, il sera remboursé en cas de refus anticipé par écrit (mail) du créneau horaire proposé par le club au plus tard le 31 juillet.

1. **Paiement**

Le paiement complet des cours est dû avant le premier cours de la saison sportive. Des versements échelonnés sont proposés sur le site du club.

1. **Réductions familiales**

Les réductions s’appliquent sur les formations les moins onéreuses et seulement pour les enfants de moins de 18 ans

* Troisième formation et suivantes (enfant uniquement) : 25 % de réduction sur ces formations.

Un enfant qui prend deux créneaux « club junior » ou deux créneaux « club ado » bénéficie d’une remise de 20% sur le créneau le moins cher, cumulable avec les réductions familiales

1. **Garantie d’un nombre minimum de séances**

28 séances minimum, sur les 30 prévues, sont garanties pour tous les cours collectifs sur court intérieur quel que soit l’impact des jours fériés ou de la météo. Cela se fera sous forme d’avoir pour l’année suivante, il n’y aura pas de séance de rattrapage.

23 séances minimum, sur les 25 prévues, sont garanties pour tous les cours collectifs sur court extérieur quel que soit l’impact des jours fériés ou de la météo. Cela se fera sous forme d’avoir pour l’année suivante, il n’y aura pas de séance de rattrapage.

Mai 2023